

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT n°2

Le lundi 21 novembre 2022

CONSEIL D'ETABLISSEMENT n°2				21/11/2022	QUORUM	8
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023						
CATEGORIE	NOM, Prénom	FONCTION	Adresse mail	Prés.-Abs.-Exc.	Nbre	TOT
MEMBRES DE DROIT						
ADMINISTRATION	Karine RICHARD-BRUN	Provisseure	provisseure@lfo.no	P	4	
	Muriel SERRA	Directeur des classes Primaires	directrice@lfo.no	P		
	Olivier CARDOT	Conseiller Principal d'Education	cpe@lfo.no	P		
	Knut SØRLIE	Directeur Exécutif	knut.sorlie@lfo.no	P		
	Sophie DELPORTE	Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle	sdelporte@france.no	EXC		

Affaire suivie par :
Provisoire

MEMBRES ELUS						
PERSONNELS	Gilles DARAM	Repr. des personnels enseignants	gilles.daram@lfo.no	P	5	14
	Thibaut TERRAL	Repr. des personnels enseignants	thibaut.terral@lfo.no	P		
	Franck TABONE	Repr. des personnels enseignants	franck.tabone@lfo.no	P		
	Isabelle VERICEL	Repr. des personnels	isabelle.vericel@lfo.no	P		
	Maire LAYS	Repr. des personnels d'administration et de service	marie.lays@lfo.no	P		
	Isabelle MONCEYRON	Suppléante	isabelle.monceyron@lfo.no			
	Lars AUNAAS	Suppléant	lars.aunaas@lfo.no			
	Corinne GERARD	Suppléant	corinne.gerard@lfo.no			
	Clarence CREPIN	Suppléant	clarence.crepin@lfo.no			
	Camille HALLER	Suppléant	camille.haller@lfo.no			
USAGERS	Mathilde SANGLIER	Parent d'élève	mathilesanglier@hotmail.fr	P	3	
	Ana-Marija GRÖNDAHL	Parent d'élève	am_grondahl@yahoo.com	P		
	Jérôme FRANCK-SÆTERVOLL	Parent d'élève	jerome.franck@rikstv.no	P		
	Anne GONTHIER JORDHEIM	Suppléante	annegonthier@hotmail.com			
	Astrid GUGUEN-HØST	Suppléante	astrid.guguen@yahoo.no			
	Mounia FENNEFOSS BENARBIA	Suppléante	mounia_benarbia@yahoo.fr			
	Ilan LARDIN	Elève (Terminale)	ilan.lardin@lfo.no	P	2	
	Felix SANGLIER	Elève (5 ^{ème})	felix.sanglier@lfo.no	P		

Affaire suivie par :
Provisseure

Marius FERRIER		Suppléant	marius.ferrier@lfo.no		
MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE					
Conseil de Gestion	Marc JUMBERT	Président CG	marc.jumbert@lfo.no	P	2
	David GRABOWSKI	Membre CG		P	
Personnalités locales	Véronique REVOY	Personnalité qualifiée – suppléante député Holroyd	vrevoy@gmail.com	P	1
	Lorelou DESJARDINS	Personnalité qualifiée	lorelou.desj@gmail.com	A	
	Thomas BASSETTO	Conseiller consulaire	thomas@conseillers-no-is.fr	EXC	
	Marion HERRERA	Conseillère consulaire	marion@conseillers-no-is.fr	A	
	Natacha BLISSON	Conseiller consulaire	natacha.blisson@gmail.com	A	
Consul de France	Fabrice SCHEID	Consul	fabrice.sceid@diplomatie.gouv.fr	A	0
CVL	Zacharie OMER	Membre du CVL	zacharie.omer@lfo.no	P	1

Affaire suivie par :
Provisseure

Le Conseil d'Établissement n°2 débute à 16h30 sous la présidence de Karine RICHARD BRUN, proviseure. Madame la proviseure remercie chacun pour sa disponibilité et sa contribution à cette instance essentielle du Lycée Français d'OSLO.

Choix d'un secrétaire de séance :

Le secrétariat de séance sera assuré par madame Muriel Serra, Directrice du Primaire.

1. Quorum

Notre instance étant composée de 15 membres. Le quorum est fixé à 8.

Le quorum étant donc atteint avec **14 membres présents**, le C.E. peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses sont présentés par la présidente :

Nombre de votants : 14

Nombre d'abstentions : 0

Votes exprimés : 14

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du PV précédent : CE du 13/10/2022

Aucun retour n'a été enregistré au plus tard 10 jours avant l'envoi du PV. Ce dernier est donc validé.

Elle rappelle que si le PV reçoit des demandes de rectification dans les 10 jours impartis, elle effectuera une vérification et éventuellement une correction qui sera transmise systématiquement à l'ensemble des membres. Si le désaccord persiste, l'approbation sera mise au vote du C.E. suivant.

Certaines questions n'ont pu être traitées de manière fouillée lors du précédent conseil d'établissement. Madame la proviseure souhaite les aborder de nouveau à la fin du C.E. n°2, si le temps nous le permet.

Affaire suivie par :
Provisoire

4. Bilan d'équipe du primaire

Madame la Directrice revient sur le travail qui est mené au primaire de manière synthétique afin d'en informer les membres du C.E... Elle revient sur les points ci-après :

- **L'effectif de l'école** est à ce jour de 404 élèves : 124 élèves en maternelle et 280 élèves en élémentaire.
- **Il est rappelé aux familles que les enfants présentant des symptômes** (fièvre, maux de ventre...) ne doivent pas venir à l'école pour leur santé comme pour celle de leurs pairs. Le retour à l'école se fait sous condition d'absence de symptômes pendant 24 heures.
Monsieur FRANCK-SÆTERVOLL évoque le stress que certains enfants peuvent ressentir à l'idée de manquer l'école et de devoir rattraper le travail scolaire.
Madame VERICEL rappelle que les enseignants sont très attentifs à cette problématique et accompagnent les enfants après leur retour en classe.
Madame la proviseure rappelle qu'il est préférable que chacun se soigne afin d'éviter une épidémie qui, pour le coup, impacterait fort négativement les groupes classes.
- **Il est rappelé que les élèves sont soumis à une obligation d'assiduité**, et en aucun cas les « absences de confort » ne peuvent être acceptées. Dans ces cas l'école ne peut pas actionner de dispositif de rattrapage et de telles absences longues ou régulières ont des conséquences importantes sur la scolarité de l'élève.
Les professeurs présents confirment une tendance plus importante ces dernières années. L'école et la nécessaire présence de tous les enfants, quelque soit le niveau de classe, ne sont plus aussi sanctuarisées qu'avant.
- **APC, Activités Pédagogiques Complémentaires** : organisées dans le projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école.
Le dispositif s'articule en 2 axes : APC à l'issue du temps de classe (l'autorisation est demandée aux familles), ou APC simultanément au temps de LV Norvégien ou Anglais et en mobilisant les enseignants libérés sur cette activité.
Mise en œuvre : l'enseignant est en Co-intervention ou Co-enseignement dans la classe d'un collègue à raison de 3x30 ou 2x45 minutes par semaine.
Les APC peuvent s'adresser à tous ou partie des élèves selon les besoins identifiés par les enseignants. Dans tous les cas, maître de la classe et maître supplémentaire sont impliqués simultanément ce qui signifie qu'ils partagent aussi le temps de préparation et bilan des séances. L'enseignant dresse la liste des élèves qui bénéficient des APC.
Cette liste évoluera au cours de l'année en fonction de l'émergence de réussites ou de besoins nouveaux.

Affaire suivie par :
Provisure

Les parents ou représentants légaux sont informés de la prise en charge de leur enfant sur l'une des périodes de l'APC.
La nouvelle organisation de ce dispositif sera évaluée en fin d'année.

- **Présentation des projets en cours** : Echos d'échelles (CM2), Route du Rhum (CM1A), Fenêtre sur ma ville (CE2 et CM1 C).
- **Pour tout le primaire** : Interventions de Monsieur Roche, infirmier
- **La politique des langues et le dispositif** : la refondation de la politique globale et à long terme relative à l'enseignement des langues au LFO va être initiée prochainement et devrait prendre environ deux ans pour une mise en place complète.
- **Journée festive du 1er décembre** : les personnels ainsi que les élèves seront invités à revêtir un accessoire de Noël. De 17.00 à 18.30, les familles seront invitées à un moment convivial. Le sapin, présent dans la cour, sera agrémenté des décorations réalisées par les élèves de tout le lycée à partir de matériaux recyclés à l'initiative de monsieur Cardot, CPE, et de son service Vie Scolaire.

5. Classe de mer 2023

Madame la proviseure revient sur la problématique autour du projet « classe de mer 2023 ». Elle rappelle la chronologie des événements :

1. Présentation du projet par les enseignants en début d'année. Problématiques remontées sur le coût et l'empreinte carbone de ce voyage.
2. Souhait des parents que l'école procède à une consultation des parents pour apprécier l'adhésion de ces derniers.
3. Mauvaise compréhension des équipes et envoi du dossier d'inscription au retour des vacances d'automne pour faire un 2 en 1 et par conséquent savoir si ce projet rencontrait son public.
4. A l'issue, retour des inscriptions mais réception de quelques mails par des parents mécontents.
5. Compte tenu de ces éléments, organisation d'une nouvelle réunion au sein du LFO et décision collégiale de ne pas tenir compte des accords ou désaccords d'inscription déjà exprimés et de relancer une consultation finale mentionnant les raisons pour lesquelles les désaccords ou les accords étaient formulés afin d'informer la Direction des obstacles.

Affaire suivie par :
Provisseure

6. La proviseure annonce qu'elle décidera si le projet est validé avant même de le présenter au C.E. à réception de tous les retours. Elle garantit l'anonymat des réponses et ne souhaite pas, si ce projet était validé, que les enseignants reviennent vers les parents qui ont manifesté en particulier des problématiques financières afin de ne pas les mettre mal à la l'aise ni de leur faire ressentir une quelconque pression.

Au final sur 53 élèves de CM1 (22 CM1A + 23 CM1B + 8 CM1C), 52 sont concernés car 1 départ en janvier en CM1A. La Direction a reçu 21% de réponses négatives. Madame la proviseure ne soumettra donc pas au vote le projet de voyage car le nombre d'élèves laissés sur le côté est trop important et posera plusieurs problèmes :

- La redistribution des élèves dans les autres classes durant le séjour,
- L'implication de nombreux élèves dans le projet sans leur permettre de bénéficier de la tâche finale.

6. Instances CHSCT → non-crédation

Mme la Provisseure revient sur la question de la **Commission Hygiène et Sécurité au travail** qui avait été abordée lors du C.E. n°1. En France, le **CHSCT** est une instance qui veille sur les conditions de travail et de prévention des risques mettant en cause la santé ou la sécurité des personnels. Elle est légitime sur tous les problèmes de sécurité et d'aménagement des locaux, de violences subies, de stress ou de harcèlement.

La présence à la fois du Vernombud et de l'AMU au sein du LFO, la rendrait redondante.

Pour rappel, les missions de ces 2 représentants :

Le VERNOMBUD : le représentant à la sécurité a pour mission de sauvegarder les intérêts des travailleurs en ce qui concerne le milieu de travail. S'il découvre que les employés de l'entreprise sont exposés à des risques d'accident ou de santé, il en informera immédiatement la direction et ceux qui sont exposés à un danger.

Son rôle : sauvegarder les intérêts des travailleurs en ce qui concerne le milieu de travail et veiller à ce que le travail soit effectué de manière à ce que la sécurité, la santé et le bien-être des employés soient pris en compte.

ET

Affaire suivie par :
Provisure

L'AMU : Comité de l'environnement de travail (Arbeidsmiljøutvalg)

Toutes les entreprises d'au moins 50 employés sont tenues de mettre en place un comité de l'environnement de travail (AMU).

Le comité de l'environnement de travail veille à assurer un environnement de travail pleinement satisfaisant dans l'entreprise.

Le comité participe à la planification des travaux de sécurité et d'environnement dans l'entreprise et suit de près l'évolution de l'environnement de travail.

7. Règlement intérieur du LFO – 2022-2023

Madame la proviseure évoque le chantier du Règlement Intérieur du LFO.

Elle rappelle que le règlement intérieur d'un lycée est le document qui définit l'ensemble des règles de vie de l'établissement. Il fixe aussi les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté éducative à savoir de l'ensemble des élèves et des personnes qui participent à l'action éducative dans les établissements scolaires : personnel de l'établissement (d'enseignement, de direction, technique, etc.), parents d'élèves, représentants des élèves et des parents d'élèves, et autres acteurs institutionnels.

Il fixe dans un seul document l'ensemble des règles de vie dans l'établissement. Il est un élément essentiel de la politique éducative du lycée.

Au LFO, des questions légitimes de la communauté sur le fonctionnement du R.I. lui ont été adressées et ont été partagées lors du C.E. n°1. Ces questions ont été abordées dans les instances suivantes afin d'associer la communauté à ces réflexions :

- Conseil Pédagogique n°1 du LFO du 9 novembre 2022.
- Conseil des maîtres n°4 du 15 novembre 2022
- CVC et CVL du 15 novembre 2022

Sur le dossier Vie Scolaire, madame la proviseure s'appuie sur le Conseiller Principal d'Education en matière d'organisation et de gestion d'équipe.

Les parents regrettent de ne pas avoir été destinataires de la version présentée par la Direction au préalable. Ils regrettent ce manque de temps de réflexion avant le vote en plénière. Madame la proviseure comprend cette demande mais explique que la non-communication d'un RI modifié au préalable vers les membres n'avait pas pour but de les

Affaire suivie par :
Proviseure

maintenir à l'écart. Elle évoque qu'elle avait besoin d'entendre de nouveau les arguments de chacun afin de proposer une version « officielle » à soumettre aux membres de l'assemblée. La Proviseure acte toutefois cette demande et transmettra à l'avenir un document de travail en amont ... même s'il n'est pas stabilisé.

Il est procédé à la lecture du Règlement Intérieur. A chaque fois qu'une modification est proposée, chacun peut exprimer sa position afin d'éclairer les débats et transformer la trace écrite.

- **Concernant l'usage du téléphone à Vulkan** la proviseure souhaite que l'usage du téléphone ne soit autorisé dans le lycée qu'à des fins pédagogiques et en classe si le professeur en exprime le besoin. Il est toléré au foyer et lors de travaux de groupes après demande préalable à l'encadrement (V.S., CPE, Proviseure). Elle propose que son usage soit interdit dans les couloirs sur le temps de la matinée (M1, M2, M3, M4) et de l'après-midi (S1, S2, S3, S4).

Monsieur OMER, représentant des élèves, questionne la réalité des nuisances provoquées par l'usage du téléphone pour les enseignants.

Monsieur DARAM, professeur, leur répond et évoque les difficultés ressenties par certains de ces collègues à l'issue de la pause méridienne lorsqu'un grand nombre d'élèves sont en salle de cours avec leur téléphone.

Madame la proviseure évoque les avis partagés des enseignants sur la question lors du conseil pédagogique mais rappelle le temps perdu par certains à effectuer les rappels pour faire ranger les téléphones ou objets connectés. Ce temps est source de tension et non propice aux apprentissages.

Monsieur le CPE rappelle que l'usage du téléphone raréfie la présence des élèves au CDI. En effet, ce lieu n'étant pas ouvert à l'utilisation du téléphone sauf accord de la professeure documentaliste, les élèves s'en détournent. Une réflexion est entrain d'être menée pour augmenter la présence des lycéens.

Madame la proviseure soumet au vote ce point :

Nombre de votants : 14

Nombre d'abstentions : 2

Votes exprimés : 7 POUR et 5 CONTRE

Le point est ajouté au R.I.

Affaire suivie par :
Proviseure

- **L'autorisation de sortir hors du LFO donnée aux élèves de 4^{ème} sur la pause méridienne** : Cette autorisation a été consentie durant la période du Covid. Certains parents ont alerté la Direction sur ce point.

Compte tenu des avis divergents sur la question, madame la Proviseure soumet au vote de l'assemblée la décision de ne plus autoriser les élèves à sortir à compter du 1er décembre 2022.

-	Nombre de votants : 14	Nombre d'abstentions : 3	Votes exprimés : 7 POUR et 4 CONTRE
			Le point est ajouté au R.I.

- **Concernant les conseils de classe** : madame la proviseure souhaite ajouter au déroulement des conseils de classe, la signature par les délégués des parents et des élèves d'une charte de confidentialité. Une explication sera donnée à chaque début de conseil afin d'informer chacun de ses droits et devoirs. Si des situations personnelles devaient être évoquées elles se feraient hors de la présence des délégués.

Madame la proviseure soumet au vote ce point :

-	Nombre de votants : 14	Nombre d'abstentions : 0	Votes exprimés : 14
---	------------------------	--------------------------	---------------------

8. Protocole d'évaluation du contrôle continu du baccalauréat : projet local d'évaluation

La commande institutionnelle demande à chaque lycée et donc à ses équipes enseignantes de rédiger un projet d'évaluation/ un protocole d'évaluation sur le cycle terminal du parcours de l'élève au lycée. Ce projet vise à « conforter l'égalité de traitement des élèves » et à informer les lycéens et leurs parents sur les modalités d'évaluation décidées au sein du LFO.

Les équipes ont travaillé à son élaboration et vous le communiquent pour information. Aucun changement n'a été porté sur la version 2021. Il deviendra donc le protocole 2022 et sera communiqué aux parents d'élèves et aux élèves.

Affaire suivie par :
Provisoire

9. Séjours pédagogiques

- Retour sur la classe de mer (point déjà évoqué plus haut),
- Annonce d'un projet en 3^{ème} par M. DARAM : les élèves sont sollicités pour proposer un projet en respectant le cahier des charges donné par les 2 professeurs principaux de 3è. Mme la Provisoire se réjouit de cette initiative et de la pédagogie de projet qui est mise en œuvre. Cela permettra de rendre plus autonomes nos lycéens.

10. Carte des emplois des personnels résidents pour la rentrée 2023

- Les personnels résidents ont été sollicités pour faire connaître leurs souhaits de réintégrer l'Education nationale à l'issue de leur contrat. 2 – 3 postes sont susceptibles d'être vacants. Mais les personnels pourront préciser cela ultérieurement en fonction des propositions de réintégration ou de leur souhait. Il est à noter que nous sollicitons le maintien de Mme Rodot sur un poste de résident en SVT, poste qui n'était pas pourvu à la rentrée 2022.

Aucune information n'a été transmise à la proviseure par l'AEFE concernant une réduction de postes de résidents, ce qui semble être un bon présage. Madame la proviseure confirmera cette information au prochain conseil d'établissement.

11. Projet d'établissement

La journée du mercredi 16 novembre 2022 a permis à nos personnels réunis (professeurs, assistants d'éducation, membres du Pôle Bien Être et administratifs qui le souhaitent) de travailler sur l'élaboration de notre projet d'établissement 2022-2025.

Cette journée a marqué le démarrage de notre réflexion. Les partenaires du LFO seront bien sûr associés dès que les thématiques seront resserrées. Pour rappel, les axes du précédent projet d'établissement 2019-2022 étaient les suivants :

- o **AXE 1.** Epanouissement et excellence académique pour tous
- o **AXE 2.** Ouverture culturelle et internationale
- o **AXE 3.** Bien-être et bienveillance



Affaire suivie par :
Provisoire

La circulaire de rentrée 2022 de l'Education nationale précise également les axes de travail de l'année :

- **AXE 1 : UNE ECOLE ENGAGÉE POUR L'EXCELLENCE ET LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX**
Continuum maternelle et élémentaire – plan mathématique – ouverture aux métiers – développement de la pratique sportive – formation des professeurs – évaluation au service de la réussite
- **AXE 2 : UNE ECOLE ENGAGÉE POUR L'ÉGALITÉ ET LA MIXITÉ**
Ecole inclusive – cibler la difficulté scolaire – lutter contre le déterminisme social – orientation comme facteur d'égalité des chances
- **AXE 3 : UNE ECOLE ENGAGÉE POUR LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES**
Respect de l'autre – laïcité et valeurs de la République – santé mentale des élèves (fléchissement estime de soi – développement des personnels médico-sociaux) – l'éducation artistique et culturelle – la pratique sportive au service du plein épanouissement et de la réussite – s'engager pour l'environnement et le développement durable

Les grandes orientations de l'AEFE sont les suivantes :

- Maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (à 16 ans)
- Les valeurs humanistes
- L'enseignement des langues
- L'EMI (Education aux médias et à l'information)
- Une vie scolaire et citoyenne dynamique

Le projet d'établissement est en cours d'élaboration. Un des objectifs recherchés par notre collectif est de l'ancrer dans notre environnement norvégien et celui de ses partenaires.

Un comité de pilotage du projet d'établissement sera mis en place. Les travaux devraient se poursuivre jusqu'aux vacances de février compte tenu des enjeux auquel fait face le LFO en cette année scolaire 2022-2023 et du temps de réflexion et de travail qu'il induit.

Affaire suivie par :
Provisoire

12. Questions diverses

Des questions diverses ont été adressées par les parents d'élèves et les représentants des élèves à madame la Provisoire qui y répond. Certaines questions ne peuvent pas être traitées car le temps court. Les parents d'élèves proposent de prendre RDV avec la proviseure pour compléter les échanges.

- ✚ **Les parents sont inquiets des répercussions que pourrait avoir le nouveau budget sur l'offre pédagogique.** Madame la proviseure garantit qu'aucune restriction budgétaire n'aura lieu sur les dépenses pédagogiques du lycée mais plutôt que cette ligne sera augmentée. Il en va de la qualité des enseignements et de la prise en charge de nos élèves.
- ✚ **Les parents font remonter que le lycée n'a pas tenu le conseil d'établissement informé de l'abandon de l'aide sociale et solidaire** préalablement consentie en direction des parents de nationalités tierces, ne pouvant pas bénéficier de l'aide du gouvernement français. Ils argumentent que cette suppression va à l'encontre de la loi norvégienne.

Madame la proviseure s'excuse pour cet oubli dans la rédaction de l'ordre du jour du C.E. n°1. L'information a, elle, été délivrée aux intéressés. Le président a par ailleurs répondu personnellement à l'un des 2 parents concernés.

Elle rappelle que l'établissement est dans une situation budgétaire telle que cette aide n'est pas possible. Le Conseil de Gestion ainsi que la Direction du LFO travaillent à faire reconnaître le droit de ces parents à se tourner vers les services médicaux-sociaux norvégiens. Notre établissement ne se désintéresse pas de ces situations et du bien-être des élèves concernés.

- ✚ **« Souhait que l'école défende ses valeurs clairement auprès des parents »** : cas de l'intervention de Sheivungdom à l'école et de commentaires inappropriés de parents.

Madame la proviseure n'a pas compris la question et souhaite que les parents reformulent leurs interrogations. Mme Guguen Høst précise sa pensée. Elle a été destinataire d'un mail de parents ainsi que la Direction relatif à l'intervention de l'association Sheivungdom auprès des élèves de lycée. Elle a trouvé que cette intervention n'était pas légitime mais aurait souhaité que la Direction aille plus loin dans ses explications délivrées au parent concerné, dans le partage des valeurs du lycée.

Madame la proviseure rappelle le contenu de cette intervention. Le CPE a répondu à ce parent pour lui fournir des explications. Ce dernier est resté mécontent. Elle rappelle que cette action a été validée et qu'elle a donc eu lieu.



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Affaire suivie par :
Provisure

En effet, le rôle de l'école est de transmettre les savoirs et savoir-être. A ce titre, le socle commun de connaissances et de compétences inscrit dans les compétences sociales et civiques, le respect de soi et des autres (civilités, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes). Quel que soit le niveau scolaire, à l'école primaire, au collège, au lycée, les élèves sont amenés à réfléchir sur l'estime de soi, l'interdiction absolue des atteintes à la personne d'autrui, sur les notions de la personne humaine et du citoyen et enfin sur les notions constitutives des droits de l'homme. L'intervention de cette association sur le sujet travaillé est en accord avec nos missions. Un calendrier des actions éducatives rentrant dans le CESC est en cours d'élaboration par le CPE.

Les questions diverses non abordées compte tenu de l'heure avancée, le seront dans un RDV avec la proviseur ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Signature du secrétaire de séance

Muriel SERRA

